

**REGLEMENT DU JEU**  
**« MEMORY MILTON »**  
**Du 01/03/2022 au 03/04/2022**

## **1- LA SOCIETE ORGANISATRICE**

Le **LABORATOIRE RIVADIS**, Société par actions simplifiée, au capital de 4 500 000 €, dont le siège social est situé à LOUZY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NIORT, sous le numéro B 347 956 336, organise un jeu intitulé « MEMORY MILTON » du 01/03/2022 au 03/04/2022 inclus, pour gagner 11 lots.

**La participation est gratuite et sans obligation d'achat.**

Le jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français. Le jeu sera hébergé à l'adresse suivante pendant toute la durée du jeu : <http://milton-rivadis.fclld.me>

Le participant reconnaît être informé de la politique de confidentialité qui peut être consultée directement sur le site <http://milton-rivadis.fclld.me>

Ce jeu n'est pas géré ou parrainé par Facebook. Les informations communiquées sont fournies à la société organisatrice et non à Facebook. Les informations fournies par le participant permettent d'effectuer le tirage au sort et de transmettre les lots aux gagnants. En outre, elles ne seront utilisées que dans le cadre des autorisations que le participant aura accordées via la case à cocher en fin du formulaire d'inscription. Facebook ne peut être considéré comme responsable en cas de problème.

## **2- CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le fait de s'inscrire au jeu implique l'acceptation sans réserves et le respect des dispositions du présent règlement par le participant.

### **2.1 – CONDITIONS D'INSCRIPTION AU JEU**

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine (hors Corse et DOM-TOM) ayant un accès à Internet et un compte utilisateur Facebook valide, associé à une adresse e-mail valide, à l'exception du personnel de la société organisatrice, ainsi que toute personne impliquée dans l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

Tout participant doit être âgé d'au moins 18 ans et disposer de la capacité juridique.

Toute personne souhaitant participer au jeu doit indiquer à l'organisateur son nom, son prénom, son adresse e-mail valide, son numéro de téléphone, son adresse postale, son code postal ainsi que sa ville.

Le Laboratoire Rivadis se réserve également le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu.

## **2.2 – DONNEES DES PARTICIPANTS**

Les informations communiquées par le participant dans le cadre du jeu sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'organisateur en sa qualité de responsable de traitement, afin de lui fournir les services de l'organisateur, et l'informer des offres privilégiées de la marque. A cette fin, elles seront conservées pendant une durée de trois ans.

En application de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement 2016/679/UE du 27 avril 2016, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression et de portabilité des données les concernant auprès de l'organisateur de ce jeu à l'adresse suivante :

[infoclient@rivadouce.com](mailto:infoclient@rivadouce.com)

Sous réserve de leur consentement explicite ou, selon les cas, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par l'organisateur et/ou ses partenaires afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

## **3- MODALITES DE PARTICIPATION**

Pour participer, chaque participant devra s'inscrire sur le site <http://milton-rivadis.fcd.me>

Le participant devra:

- 1- Se connecter sur la Page du site internet accessible à l'adresse suivante pendant toute la durée du concours : <http://milton-rivadis.fcd.me>
- 2- Cliquer sur « Participer » ;
- 3- Remplir le formulaire de participation en indiquant le nom, prénom, email de contact, téléphone et adresse postale complète.
- 4- Accepter le présent règlement et valider sa participation.

Le participant certifie que les données saisies dans le formulaire d'inscription sont exactes. Ces données sont nécessaires à la prise en compte de la participation et à l'attribution de la dotation.

Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraînera automatiquement l'élimination de la participation.

La participation au jeu est limitée à un formulaire d'inscription par personne et par compte utilisateur Facebook. Toute participation additionnelle sera considérée comme nulle. Les faux comptes Facebook seront exclus des participants.

En tout état de cause, pour participer valablement au jeu, le participant devra se conformer strictement aux conditions d'inscription telles que définies selon les cas, sur les services en ligne

de la société organisatrice et sur ceux de ses partenaires, ainsi qu'à toutes autres instructions qui lui seraient communiquées par tout autre moyen.

#### **4- DOTATIONS**

La dotation globale du jeu est de 11 (onze) lots d'une valeur totale de 1376€ TTC (mille trois-cent soixante-seize euros et cinquante centimes toutes taxes comprises) à remporter par tirage au sort :

- Lot N°1 : 1 journée de coaching avec Lina Hanna, coach en rangement, d'une valeur de 816€ TTC (huit-cent seize euros toutes taxes comprises).
- Lots N°2 A 11 : 1 Kit Protection Milton d'une valeur unitaire de 56€ TTC (cinquante-six euros toutes taxes comprises).

Les gagnants recevront les lots à l'adresse indiquée dans le formulaire de contact. Un gain par foyer.

Les lots ne sont ni échangeables, ni remplaçables, ni remboursables même en cas de perte, de vol, de détérioration. Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie monétaire ou rendu de monnaie.

#### **5- MODALITES DU TIRAGE AU SORT**

Le gagnant sera annoncé le 04/03/2022 par tirage au sort parmi les participants ayant correctement rempli leur formulaire de participation au jeu.

Un participant ne peut gagner qu'une seule fois pendant la durée totale de ce jeu. Le gagnant sera personnellement averti de son gain par voie électronique par la société organisatrice à l'adresse e-mail qu'il aura indiquée sur le formulaire de participation.

Le gagnant disposera d'un délai de quinze jours à compter de la réception de cet e-mail pour confirmer l'acceptation du lot.

Tout gagnant qui n'aura pas répondu dans ce délai sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son lot. A l'issue de ce délai, le lot non réclamé sera définitivement perdu.

Le lot sera envoyé par courrier à l'adresse postale renseignée dans le formulaire du jeu par le participant.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non délivrance de l'e-mail annonçant le gain par suite d'une erreur dans l'adresse e-mail indiquée par le participant sur son formulaire de participation au Jeu, en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau internet ou pour tout autre cas.

Pour toute correspondance, les participants font élection de domicile à l'adresse mail indiquée sur le formulaire du présent jeu. La société organisatrice se réserve le droit de demander à tout

participant de justifier des informations communiquées lors de son inscription au jeu et notamment autorise toutes les vérifications sur l'identité ou les coordonnées du participant.

## **6- LIMITE DE RESPONSABILITE**

La société organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée (par exemple, si le jeu ne pouvait se dérouler convenablement du fait d'un virus, d'un bug, d'une intervention d'un tiers non autorisé, d'une fraude, de problèmes techniques et/ou postaux), elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions.

La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de mauvais fonctionnement ou d'interruption des communications ou des lignes téléphoniques, de l'indisponibilité du site Internet, de défaillance technique, des dysfonctionnements du réseau Internet et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des participants.

La société organisatrice se réserve le droit d'exclure du jeu et de poursuivre en justice toute personne qui aurait triché ou troublé le bon déroulement du jeu.

## **7- PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu qui y sont proposés sont strictement interdites. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques ou noms de produits déposés par leur propriétaire respectif.

## **8- DEPOT DU REGLEMENT**

Le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu sur le site <http://milton-rivadis.fctd.me> ou envoyé sur simple demande effectuée à Laboratoire Rivadis, Impasse du petit Rosé, ZI, 79100 Louzy.

Si une ou plusieurs dispositions du présent règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande écrite auprès de Laboratoire Rivadis, Impasse du petit Rosé, ZI, 79100 Louzy.

Le règlement est exclusivement régi par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice, dans le respect de la législation française.

Toute contestation ou réclamation devra être formulée par écrit à l'adresse de la société organisatrice et au plus tard dans un délai de quinze jours après la clôture.